

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 861

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 9 SEXIES B

I. – À l'alinéa 1, substituer à la référence :

« 3° »,

le mot :

« alinéa ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« 3° À l'exception des »,

les mots :

« Ne sont pas incluses dans l'assiette les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.